Reçu en préfecture le 14/11/2017

Affiché le 1 4 NOV. 2017



ID: 031-213105612-20171114-D2017\_106-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Ш

100

.

10 80

001

E 5

100

107

. .

8 8

BUI

201 101

Nombre de conseillers

- en exercice: 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 32

- procurations: 4

ARRONDISSEMENT

DE TOULOUSE L'an deux mille dix-sept et le 8 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 02 novembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE DE L'UNION 31240 Etaient présents: M. Marc Pere, M. Yvan Navarro, Mme Brigitte Bec, Mme Isabelle Godeas, Mme Florence TOULZE, M. Philippe Baumlin, Mme Sylvie Pierot, M. Laurent Roux, Mme Monique Guedes, M. David Rofe, Mme Michele Chave, M. Frederic Bamiere, Mme Katy Colder, Mme Nathalie Simon-Labric, M. Laurent Ortic, M. Joël Feuillerat, M. Patrice Etave M. Dominique Gironnet, Mme Nathalie Gauvrit, Mme Valerie Quoniam-Dourel, M. Denis Molet, Mme Nadine Maurin, M. Xavier Mangogna, Mme Brigitte Cabanes-Murith, Mme Christine Gennaro-Saint, M. Jacques Dahan, Mme Elisabeth Attelan, M. Nicolas Costes

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration: M. Jean-Marie Vitrac (Pouvoir donné à M. Frederic Bamiere), M. Frederic Combe (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. Jacques Dahan), M. Erwan Daniel (Pouvoir donné à MME. Elisabeth Attelan)

Etait absente excusée : MME ISABELLE SEROR

KATY COLDER a été élue secrétaire de séance

#### **DÉLIBÉRATION n°2017/106**

### Objet : Rapport d'activités 2016 du Syndicat du bassin Hers Girou - SBHG -

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2016 transmis par le Syndicat du Bassin Hers Girou auquel la commune est adhérente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2016 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 14/11/2017

Reçu en préfecture le 14/11/2017

Affiché le

ID: 031-213101642-00V4-2017\_106-DE

### Article 1

100

H

B B

A l'unanimité,

• D'approuver le rapport d'activité 2016 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

Pour copie conforme,

Le Maire, Marc PÉRÉ

- Transmis le

1 4 NOV. 2017

- Affiché le

1 4 NOV. 2017

Pour le Maire et par délégation Le 1° Adjoint

Yvan Navarro